

Cession des droits d'auteur

Il est demandé à l'auteur de remplir, signer et dater ce document, et de le renvoyer par courrier postal à l'adresse suivante :

Caisse nationale des Allocations familiales
Direction des statistiques, des études et de la recherche
Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique
Pôle éditorial de la recherche et des statistiques – Revue des politiques sociales et familiales
32 avenue de la Sibelle – 75685 Paris CEDEX 14

Nom de l'auteur : Thibault RABAIN

Nom(s) du(des) coauteur(s) :

Titre complet de la contribution (*) :

Compte-rendu de lecture de l'ouvrage de Rivière Clément, "Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et Milan". Lyon, Presses Universitaires de Lyon, collection « Sociologie Urbaine », 2021, 164p.

Numéro de la revue (à paraître) : Penser la famille par le prisme des enfants. Défis et enjeux méthodologiques, Varia (T3|2023)

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) est propriétaire de la *Revue des politiques sociales et familiales*, publication trimestrielle et gratuite (ex-*Recherches et Prévisions*, de 1985 à 2008, puis *Politiques sociales et familiales* en 2009 et, enfin, *Revue des politiques sociales et familiales* en 2015).

L'auteur confirme la propriété de la Cnaf et lui cède en tant que de besoin, sans contrepartie financière, tous les droits exclusifs d'exploitation de la contribution (*). L'auteur correspondant déclare que la contribution est entièrement originale et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires dans le respect des droits d'auteur, en particulier pour ce qui concerne les illustrations (tableaux, graphiques, schémas, cartes). L'auteur garantit que la contribution ne constitue pas une contrefaçon, et que la présente cession ne porte pas atteinte aux droits des tiers, quels qu'ils soient.

En conséquence, l'auteur garantit la Cnaf contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle auquel la contribution porterait atteinte.

L'auteur correspondant garantit avoir l'accord de chacun et de tous les coauteurs pour signer ce document. Par sa signature, il s'engage en son nom et au nom des coauteurs à céder tous droits d'auteur à la Cnaf. Cette cession est effective à partir du moment où la contribution est acceptée pour publication. L'auteur autorise la Cnaf, compte tenu de la vocation de la contribution, à publier ou à faire publier tout ou partie de celle-ci et à procéder aux remaniements rédactionnels rendus nécessaires pour les besoins d'harmonisation de la *Revue des politiques sociales et familiales*. Les droits patrimoniaux cédés concernent donc, après mise en conformité éditoriale, la reproduction, la fabrication, la représentation, l'adaptation, la publication et la diffusion de la contribution.

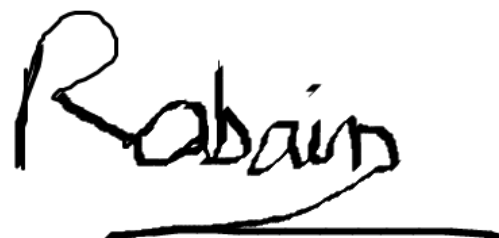
L'auteur autorise, à titre non exclusif et gratuit, la Cnaf à reproduire, à diffuser et à archiver sur son site internet, <https://www.caf.fr> et sur le portail Cairn, <https://www.cairn.info> les articles et autres contributions publiés dans la *Revue des politiques sociales et familiales*, ainsi que les illustrations dont il est l'auteur. La présente cession de droit est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle.

L'auteur autorise également, dans les mêmes conditions d'étendue, de destination, de lieu et de durée, telle que prévue au paragraphe précédent, la Cnaf à reproduire, à diffuser et à archiver, à titre non exclusif et gratuit, les articles et autres contributions publiés dans la *Revue des politiques sociales et familiales*, ainsi que les illustrations dont il est l'auteur, sur tout site internet d'informations publiques destinés à une analyse scientifique ou pédagogique, à des fins de recherche, d'enseignement, de citation ou d'illustration, excluant toute exploitation commerciale.

L'auteur conserve le droit de diffuser gratuitement à des fins spécifiques sa contribution au sein de son organisme, d'organismes d'enseignement ou de recherche et sur les sites d'archives ouvertes, dans la mesure où le nom de la Caisse nationale des Allocations familiales apparaît clairement. Le fichier pdf de la contribution peut avoir fonction de tiré à part. En cas de diffusion en ligne, il est demandé à l'auteur de créer un lien avec le site de la Cnaf avec la mention suivante : « Le document original est disponible sur le site internet <http://www.caf.fr> ».

Date : 05/07/2023

Signature de l'auteur :



(*) Est désignée comme « contribution » un article ou un compte rendu de lecture.